

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. François VERGNE, Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Françoise LOQUET, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Magali BAZIRE, Fabienne LENOËL, Annick JOUFFLINEAU, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Date des convocations : 26 mars 2019

Date d'affichage : 9 avril 2019

Madame Anick JOUFFLINEAU remplit les fonctions de secrétaire.

DÉLIBÉRATION 2019 - N°04/01 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

COMPTE PRINCIPAL, LOCAUX COMMERCIAUX, LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE » et CCAS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur François VERGNE, délibérant sur le compte administratif principal et ses annexes de l'exercice 2018 dressé par Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, ~~le budget supplémentaire~~ et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/déficits	Recettes/excéd.	Dépenses/déficit	Recettes/excéd.	Dépenses/déficits	Recettes/excéd.
Résultats reportés		669 907.55		779 977.09	0.00	1 449 884.64
Opérations de l'exercice	795 743.40	408 727.62	542 703.39	617 698.31	1 338 446.79	1 026 425.93
TOTAUX	795 743.40	1 078 635.17	542 703.39	1 397 675.40	1 338 446.79	2 476 310.57
Résultats de clôture		282 891.77		854 972.01	0.00	1 137 863.78
Restes à réaliser	247 481.65	265 173.03	0.00	0.00	247 481.65	265 173.03
TOTAUX CUMULES	247 481.65	548 064.80	0.00	854 972.01	247 481.65	1 403 036.81
RESULTATS DEFINITIFS		300 583.15		854 972.01		1 155 555.16

COMPTÉ ANNEXE POUR LES LOCAUX COMMERCIAUX						
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/déficits	Recettes/excéd.	Dépenses/déficit	Recettes/excéd.	Dépenses/déficit	Recettes/excéd.
Résultats reportés	204 382.79	0.00	0.00	0.00	204 382.79	0.00
Opérations de l'exercice	0.00	8 400.00	0.00	8 448.23	0.00	16 848.23
TOTAUX	204 382.79	8 400.00	0.00	8 448.23	204 382.79	16 848.23
Résultats de clôture	195 982.79			8 448.23	195 982.79	8 448.23
Restes à réaliser	0.00	181 842.89	0.00	0.00	0.00	181 842.89
TOTAUX CUMULES	195 982.79	181 842.89	0.00	8 448.23	195 982.79	190 291.12
RESULTATS DEFINITIFS	14 139.90			8 448.23	5 691.67	

COMPTÉ ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT "BOCAGE DE L'ELLE"						
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/déficits	Recettes/excéd.	Dépenses/déficit	Recettes/excéd.	Dépenses/déficit	Recettes/excéd.
Résultats reportés	64 968.00	0.00	0.00	122 000.00	64 968.00	122 000.00
Opérations de l'exercice	0.00	45 734.80	100 000.00	100 000.00	100 000.00	145 734.80
TOTAUX	64 968.00	45 734.80	100 000.00	222 000.00	164 968.00	267 734.80
Résultats de clôture	19 233.20			122 000.00	19 233.20	122 000.00
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	19 233.20	0.00	0.00	122 000.00	19 233.20	122 000.00
RESULTATS DEFINITIFS	19 233.20			122 000.00		102 766.80

COMPTÉ ANNEXE POUR LE CCAS						
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/déficits	Recettes/excéd.	Dépenses/déficit	Recettes/excéd.	Dépenses/déficit	Recettes/excéd.
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	9 261.06	0.00	9 261.06
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	1 084.80	1 373.34	1 084.80	1 373.34
TOTAUX	0.00	0.00	1 084.80	10 634.40	1 084.80	10 634.40
Résultats de clôture	0.00	0.00		9 549.60	0.00	9 549.60
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	0.00		9 549.60	0.00	9 549.60
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	0.00		9 549.60		9 549.60

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs du budget principal 2018, du budget locaux commerciaux 2018, du budget lotissement communal « Bocage de l'Elle » 2018 et du budget CCAS.

DÉLIBÉRATION 2019 - N°04/02 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR 2018

BUDGET PRINCIPAL, BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX, BUDGET LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE », BUDGET CCAS établis par Monsieur GUEGUEN, Receveur.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif ~~et le budget supplémentaire~~ de l'exercice 2018 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDÉRANT que les opérations sont régulières

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, pour le budget principal, budget locaux commerciaux, budget lotissement « bocage de l'Elle » et budget CCAS, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION 2019 - N°04/03 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2018

BUDGET COMMUNAL

Les résultats de l'exercice 2018 s'établissent comme suit:

Section Fonctionnement

Dépenses de l'exercice :	542 703.39 €
Recettes de l'exercice :	617 698.31 €
Excédent de l'exercice	74 994.92 €
Report excédent 2017	779 977.09 €
Excédent Fonctionnement 2018	854 972.01 €

Section Investissement

Dépenses de l'exercice :	795 743.40 €
Recettes de l'exercice :	408 727.62 €
Excédent de l'exercice	- 387 015.78 €
Report excédent 2017	669 907.55 €
Excédent Investissement 2018	282 891.77 €

Restes à réaliser (RAR) :

Recettes :	265 173.03 €
Dépenses :	247 481.65 €
Total :	+ 17 691.38 €

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat, au Budget Primitif de l'exercice 2019, comme suit:

- section Fonctionnement	Recettes	article 002	854 972.01 €
- section Investissement	Recettes	article 001	282 891.77 €
	Recettes	article 1068	0.00 €

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

Les résultats de l'année 2018 s'établissent comme suit :

Section Fonctionnement

Dépenses de l'exercice :	0.00 €
Recettes de l'exercice :	8 448.23 €
Excédent de l'exercice	8 448.23 €
Report excédent 2017	0.00 €
Excédent Fonctionnement 2018	8 448.23 €

Section Investissement

Dépenses de l'exercice :	0.00 €
Recettes de l'exercice :	8 400.00 €
Excédent de l'exercice	8 400.00 €
Report déficit 2017	- 204 382.79 €
Déficit Investissement 2018	- 195 982.89 €

Restes à réaliser (RAR) :

Recettes :	181 842.89 €
Dépenses :	0.00 €
Total :	+ 181 842.89 €

Il est décidé de reprendre les résultats au Budget Primitif de l'année 2019, de la façon suivante :

- section Fonctionnement	Recettes	article 002	0.00 €
- section Investissement	Dépenses	article 001	195 982.89 €
	Recettes	article 1068	8 448.23 €

BUDGET LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE »

Les résultats de l'année 2018 s'établissent comme suit :

Section Fonctionnement

Dépenses de l'exercice :	100 000.00 €
Recettes de l'exercice :	100 000.00 €
Excédent de l'exercice	0.00 €
Report excédent 2017	122 000.00 €
Excédent Fonctionnement 2018	122 000.00 €

Section Investissement

Dépenses de l'exercice :	0.00 €
Recettes de l'exercice :	45 734.80 €
Déficit de l'exercice	45 734.80 €
Report déficit 2017	- 64 968.00 €
Déficit Investissement 2018	- 19 233.20 €

Il est décidé de reprendre les résultats au Budget Primitif de l'année 2019, de la façon suivante :

- section Fonctionnement	Recettes	article 002	122 000.00 €
- section Investissement	Dépenses	article 001	19 233.20 €

DÉLIBÉRATION 2019 - N°04/04 : DISSOLUTION DU BUDGET CCAS : REVERSEMENT DE L'EXCÉDENT DU BUDGET CCAS AU BUDGET PRINCIPAL

Suite à la décision de dissoudre le CCAS de Saint Clair sur l'Elle au 31 décembre 2018 et notamment de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune, **le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- reverse la totalité de l'excédent de fonctionnement du budget CCAS de Saint Clair sur l'Elle à la section de fonctionnement du budget général de la commune soit 9261.06€.

DELIBERATION 2019 - N°04/05 : TAUX D'IMPOSITION POUR 2019

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition communaux comme suit :

- Taxe d'habitation	9.70 %
- Taxe foncière propriétés bâties	16.37 %
- Taxe foncière propriétés non bâties	36.36 %

DÉLIBÉRATION 2019 - N°04/06 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNÉE 2019

Le projet de budget primitif pour l'année 2019 présenté par Madame RAIMBEAULT, Maire, est adopté à l'unanimité.

Le budget Principal et le budget locaux commerciaux s'équilibrent en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

- section fonctionnement	1 481 771.07 €
- section investissement	1 436 082.84 €

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

- section fonctionnement	8 726.16 €
- section investissement	198 432.89 €

BUDGET LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE »

La section de fonctionnement du budget Lotissement « Bocage de l'Elle » s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- section fonctionnement	338 434.00 €
--------------------------	--------------

La section investissement du budget Lotissement « Bocage de l'Elle » est présentée en suréquilibre :

- section investissement	Recettes : 178 834.00 €
	Dépenses : 178 833.20 €

Soit un suréquilibre de 0.80 €

DELIBERATION 2019 - N°04/08 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder au versement d'une subvention d'équilibre de 56 834 € du budget principal au budget annexe lotissement communal « Bocage de l'Elle ».

AMÉNAGEMENT DES RUES SIRE DE CREULLY ET DES JARDINS : POINT SUR LE DOSSIER

L'entreprise EIFFAGE de Saint Jean de Daye, a été retenue pour l'aménagement de la rue Sire de Creully et la rue des jardins. Une réunion de préparation des travaux a été organisée le 28 mars dernier avec l'agence technique départementale du Centre Manche, maître d'œuvre et l'entreprise EIFFAGE.

Les travaux, d'une durée d'environ un mois, commenceront le 8 avril dans les deux rues.

Les travaux de coulage de bordure et des enrobés seront programmés durant les vacances du 7 au 20 avril. Les arbres situés sur le parking de la rue Sire de Creully ont été coupés par les agents techniques. L'entreprise EIFFAGE adressera à la mairie prochainement une demande d'arrêt d'alternat et limitation de vitesse.

Les riverains ont été informés du démarrage des travaux.

La prochaine réunion est fixée au 11 avril à 14h00 sur le site de la rue des jardins.

La commission fleurissement contactera les Pépinières d'Elle pour le choix des 5 arbres qui seront plantés sur le parking rue Sire de Creully.

DELIBERATION 2019 - N°04/09 : AMÉNAGEMENT DES RUES SIRE DE CREULLY ET DES JARDINS : SIGNALÉTIQUES

La signalétique pour la rue des jardins et la rue Sire de Creully n'étant pas prévue dans le marché de travaux, l'agence technique départementale du Centre Manche, maître d'œuvre, a contacté différentes entreprises.

Après analyse des devis, le conseil municipal retient l'entreprise Signature pour la signalisation verticale pour un montant de 1 565.00 € HT et pour la signalisation horizontale avec option résine pour un montant maximum de 1 789.00 € HT soit un montant maximum de 3 354.00 € HT.

TERRAIN MULTISPORTS : POINT SUR LE DOSSIER

Saint-Lô Agglo devrait installer un terrain multisport à Saint-Clair-sur-Elle en fin d'année ou début 2020. Un groupe de travail s'est réuni le mardi 26 mars à 18h30 pour voir l'emplacement. Deux lieux semblent possibles.

Le service de Saint-Lô Agglo, chargé de l'implantation de cette structure, viendra sur site le mardi 9 avril à 13h30 pour étudier la faisabilité.

DÉLIBÉRATION 2019 - N°04/10 : LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE FDGDON DE LA MANCHE

Une nouvelle convention avec le FDGDON de la Manche pour la lutte collective contre les frelons asiatiques et les chenilles urticantes doit être signée.

Le Conseil Municipal souhaite continuer à adhérer à hauteur de 30 € par an pour participer au titre animation/coordination/suivi des actions d'investissement et nomme Mr Raymond GIRARD correspondant FDGDON pour la commune.

Madame le Maire a retenu l'entreprise LOGISSAIN HDS - SARL DURANT d'Agneaux pour intervenir sur la destruction des nids de frelons asiatiques pour le compte de la commune au cours de la saison 2019.

Ainsi, le coût d'intervention de l'entreprise qui sera facturé à la commune est de :

Participation à la lutte			Participation déplacement sans traitement	Moyens d'accès au nid de l'entreprise	Hauteur maximale atteinte
Nid primaire < 3 m	Nid <15 m	Nid > 15 m			
48.60 €	81.00 €	102.60 €	30.00 €	Perche, Echelle	30

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prendre en charge les interventions chez les privés.

Il est rappelé la démarche lorsqu'une personne détecte un nid de frelons asiatiques.

Les particuliers doivent appeler la mairie. Raymond GIRARD, correspondant FDGDON pour la commune, se rendra sur place, remplira une fiche de signalement qu'il remettra en mairie. Toute la logistique avec l'entreprise est assurée par le FDGDON.

Recensement des nids de frelons dans la Manche :

2016 : 869 nids dont 499 détruits

2017 : 1447 nids dont 1245 détruits

2018 : 5898 nids recensés dont 4967 détruits

Le coût de la destruction des nids de frelons s'est élevé pour la commune de Saint Clair sur l'Elle à 1 075 € pour 13 nids en 2018, à 116 € pour 3 nids en 2017.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Jazz dans les Près :

Dans le cadre du partenariat avec Saint-Lô Agglo, un concert du jazzman Louis Winsberg, musicien à la guitare sur des airs andalous se déroulera le dimanche 28 avril à 17h00 à la maison des associations.

- Voirie :

- Rue du Colombier :

Il est signalé un manque de civisme d'automobilistes empruntant la rue du Colombier en sens interdit et par le mauvais stationnement de véhicules lors des manifestations dans le Centre sportif de l'Elle, empêchant les habitants de la rue du Colombier de rentrer chez eux.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.